



# Formulaire demande d'autorisation pour Ascenseurs

Conçu d'après l'article 7 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés

ITM-SST 6202.1 / FOR-ESA-005\_1

La demande d'autorisation est à adresser par lettre recommandée avec avis de réception à l'Inspection du travail et des mines en 2 exemplaires et un exemplaire supplémentaire pour chaque commune se situant dans un rayon de 200 m de l'établissement.

## 1 – IDENTIFICATION- DEMANDEUR, PROPRIETAIRE, EXPLOITANT

Nom, prénom, adresse du demandeur	
Nom, prénom, adresse du propriétaire	
Nom, prénom, adresse de l'exploitant	

## 2 – INFORMATIONS SUR L'EMPLACEMENT DE L'ETABLISSEMENT

### 2.1 Dénomination et adresse physique

Dénomination	
Adresse de l'immeuble où est installé l'appareil	
Le type de l'immeuble (administratif, commercial, usine, résidentiel, privé, etc.)	

### 2.2 Situation cadastrale

Commune	Section	N°(s) cadastral(aux)	Lieu(x) - dit(s)

### 2.3 Les coordonnées LUREF Est, LUREF Nord et LUREF H de l'établissement

LUREF Est	
LUREF Nord	
LUREF H	

### 2.3 Autres communes se situant dans un rayon de 200 m de l'établissement

<input type="checkbox"/> Néant
<input type="checkbox"/> Autre(s) communes(s) :

### 3 – INFORMATIONS SUR L'ASCENSEUR

Type d'ascenseur (mus électriquement, hydrauliquement, panoramiquement, pour handicapé etc.)	
Le nombre d'étages desservis	
La capacité en personnes	
La capacité en kg	
La vitesse de translation projetée	
La date de la première mise en service de l'installation	

### 4 – INFORMATIONS SUR LES DISPOSITIONS SPECIALES AUX EXTREMITES DES GAINES

Refuges conformes à la norme EN81	
Refuges conformes au règlement grand-ducal du 25 octobre 1999 relatif aux ascenseurs, mais non conformes à la normes EN81	
Refuges non permanents : Demande de dérogation spéciale à introduire auprès de l'ITM	

## 5 – PLANS A JOINDRE

### 5.1 Plans(s) détaillé(s) de l'établissement

- Un plan des différents niveaux desservis (si tous les niveaux sont desservis ont la même configuration, un plan-type accompagné d'une déclaration que tous les niveaux sont disposés de la même façon)
- Un plan-coupe de la gaine de l'ascenseur comprenant les dimensions exactes

### 5.2 Carte topographique

- Un extrait d'une carte topographique à l'échelle 1 : 20 000 ou à une échelle plus précise permettant d'identifier l'emplacement projeté de l'établissement et indiquant un rayon de 200 mètres des limites de l'établissement.

### 5.3 Lors d'une conception d'ascenseur déviant des réglementations en vigueur ou de la pratique usuelle

- Une copie du certificat de la déclaration de conformité UE pour l'ascenseur déclarant l'installation conforme à la directive ascenseur 2014/33/UE

Lieu, Date \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

*Les données à caractère personnel communiquées par l'administré sont traitées par l'Inspection du travail et des mines (ITM) en qualité de responsable de traitement et en conformité avec les dispositions du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données).*

*Pour plus de détails, vous pouvez consulter la rubrique « Protection des données » du site internet de l'ITM : <https://itm.public.lu/fr/support/protection-donnees.html>.*